

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 28 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, espace économique du Roudourou à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CHAPPE Fanny ; LINTANF Joseph.

**DELBU2022-06-070****Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : avancements de grade**

Le bureau du 12 avril avait délibéré sur les créations de postes en lien avec les avancements de grade. Néanmoins, pour des raisons techniques certains agents, pourtant éligibles statutairement et au regard des critères internes de l'agglomération, ne sont pas ressortis du logiciel métier et figurent dans le listing global adressé par le Centre de Gestion courant mai.

Les modifications proposées concernent donc les créations de postes liées aux avancements de grade proposés dans la collectivité pour ces agents.

Conformément au tableau des ratios d'avancement de grade et en vue de pouvoir procéder aux avancements de grade des agents à l'ancienneté et pour ceux ayant une attestation de réussite à l'examen professionnel, il convient désormais de créer, dans le respect des crédits budgétaires, alloués les postes suivants :

- 1 postes d'adjoint administratif principal 1^{ière} cl à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl à temps complet
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps non complet

Dès lors que les avancements de grade seront prononcés, il conviendra de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2022 par le Conseil d'Agglomération le 8 mars 2022 ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 22 mars 2022 relative à l'adoption des ratios d'avancement de grade pour 2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 03 février 2022 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident ;

- **De valider les créations et suppressions de postes permanents à temps complet et non complet tels qu'énoncés ci-dessus, au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2022.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

